



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU MANDATEMENT DE LA SOLDE ANALAMANGA (SMSA)

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

→ Qu'est-ce qu'un renouvellement de contrat ?

Le renouvellement de contrat est une révision du contrat de travail suite à un changement de situation.

Les contrats renouvelés seront établis pour chaque catégorie d'emploi, sur les imprimés correspondants utilisés pour le recrutement.

La mention « énième Renouvellement » devra être portée d'une façon apparente sur la première page du contrat. Toutefois, le contrat devient à durée indéterminée après le 2^e renouvellement.

→ Qui sont concernés par le renouvellement de contrat ?

Tous les ministères en sont concernés.

→ Quelles sont les conditions à remplir ?

Toutes les pièces doivent être produites :

- En deux (2) exemplaires
- En original si possible ou à défaut en photocopie certifiée conforme à l'original signée par l'autorité compétente
- Tous les Arrêtés et/ou Décisions doivent être revêtus des visas des services Financiers (Finances et Contrôle Financier)

Les pièces illisibles ou surchargées sont irrecevables.

Le service de mandatement de la solde Analamanga peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires si nécessaire.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en un (01) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

🔗 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour le renouvellement de contrat sont les suivants :

- Nouveau contrat de travail
- Acte formaté
- Dernier bulletin de solde

Chef du Service de Mandatement de la Solde Analamanga (SMSA)

✉ sms.dsp@dgfag.mg

☎ 034 05 917 62

🏠 Bâtiment Sonaco Ambanidia

S'adresser à la Division M1 Porte 5, 6, 7, 8 et Box 2 si :

- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Sécurité Publique
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Ministère des Postes, de la Télécommunication et du Développement Numérique
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Primature
- Présidence

S'adresser à la Division M2 Porte 1, 2, 1bis, 4 si :

- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Énergie et Hydrocarbure
- Ministère de l'Eau
- Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
- Ministère du Transport, du Tourisme et de la Météorologie

S'adresser à la Division M3 Porte 9, 10, 11, 12, 13 si :

- Ministère de l'Éducation Nationale et Enseignement technique